

VICTOIRE POUR LES USAGERS !

Nous avons gagné notre bataille pour récupérer gratuitement les compteurs que Veolia voulait faire racheter par la collectivité. 1,5 million, c'est la somme qui ne sera pas payée à Veolia. La collectivité Grand Avignon nous a enfin donné raison. Retour sur ce combat du Collectif de l'eau depuis 2015.



Les compteurs sont des biens de retour, ils appartiennent à la collectivité, or, nous avons découvert un tour de passe-passe : dès 2015, dans un avenant au contrat Véolia qui va finir, les compteurs sont considérés comme des « biens de reprise » appartenant à Veolia, alors que la jurisprudence les qualifie de « biens de retour » devant revenir gratuitement à la collectivité.

La différence n'est pas mince : elle se chiffre à 1,5 million d'euros de rachat par la collectivité à la fin 2018, prévu au budget du Grand Avignon.

Grand branle-bas de combat

Nous protestons, on nous répond « vous n'avez rien compris », et tout le monde s'y met pour nous expliquer que cette

somme est légitimement due à Veolia : les services de l'agglo du Grand Avignon, notamment le vice président R. Trucco délégué au service de l'eau, affirment que les compteurs sont propriété du délégataire ; le Préfet et le sous préfet Desmarests, inversant le contrôle de légalité, nous disent « *la qualification de biens de retour n'est pas acceptée par le Grand Avignon* ». Le Receveur et le Directeur des finances publiques (DDFIP) semblent ne rien savoir ni ne rien voir. J. M. Roubaud, alors président du Grand Avignon, refuse de répondre.

Les habitants sont alertés par tracts

1,5 million d'euros représente 30 euros par foyer que l'utilisateur va payer dans sa facture.

lire la suite P2

Sommaire :

Pénalités de retard : ne les payez pas !

page 3

Eau Grand Avignon, un service défaillant

pages 4 et 5

Les requins en eaux troubles - Réponse au magazine du Grand Avignon

page 6

Adhérez au Collectif de l'eau près de chez vous

pages 7 et 8

Les permanences du Collectif,

ont lieu les mercredis pairs de 16h à 17h30 à l'Espace Social de la Croix des oiseaux au 26 avenue de la Croix des Oiseaux.

Les mercredis impairs sur rendez-vous

L'EAU EST A NOUS

Collectif de l'eau 7,
impasse des fleurs - 84000 Avignon
07 81 18 41 03

collectif.eau@gmail.com

Internet : <https://collectif-eau84.wordpress.com/>

Directeur de la publication : Marcelle Landau

Comité de rédaction :
Pierre Magallon - M. Odile Ponzio - C. Coffinier - M. Dapon

Imprimerie : Papeo



Suite de la page 1

400 lettres (sous forme de contre-facture de 30 euros) sont envoyées à Veolia.

Les 59 conseillers communautaires reçoivent une lettre explicative de notre avocate sur le faux en écriture de Veolia et sur le possible détournement de biens publics avec toutes les preuves : 7 élus saisissent le Procureur de la République.

Le procureur ouvre une enquête préliminaire

Juste avant sa démission de président en avril 2019, J-M Roubaud perd

son sang-froid au conseil du 8 avril 2019, fustige les 2 élus qui lui demandent des explications, puis il écrit au bâtonnier pour obtenir une sanction contre notre avocate, et menace le collectif de plainte en diffamation.

Enfin le Grand Avignon décide de ne pas payer. Au cours du conseil communautaire du 14 décembre 2020, la nouvelle assemblée élue en juin est revenue sur la décision de la mandature précédente.

Alors que l'entreprise s'appuyait sur un grossier tour de passe passe, il n'en aura pas moins fallu 5 ans pour

que la collectivité se décide enfin à mettre un terme à cette mascarade. Une fois de plus, la détermination du collectif a payé : nous avons réussi à faire appliquer la loi.

Et maintenant ? Appliquée en 2019 en Avignon, en 2021 pour les autres communes, une augmentation de la "part collectivité" de notre facture avait été votée pour payer les compteurs ; la dépense n'existant plus, nous entendons contester cette hausse.

Des détails sur ce combat : <https://collectifeau84.wordpress.com>

Récapitulatif :

Vedène, Saint Saturnin, Entraigues, Le Pontet, Caumont, Velleron, Saze, Rochefort

Service de l'eau inchangé

L'assainissement passe à Véolia le tarif change au 1^{er} janvier 2021. Relevé compteur estimé au 31 décembre 2020. La facture sera « salée » à Saze Rochefort, Vedène et le Pontet.

Villeneuve, Les Angles, Roquemaure, Sauveterre, Morières, Jonquerettes, Pujaut

Le service de l'eau passe à Suez, l'assainissement passe à Véolia. Relevé de compteur estimé au 31 décembre 2020. La facture sera « salée » à Villeneuve, Les Angles et Pujaut.

5 euros la pénalité chez Saur, 12€ chez Véolia et maintenant 25 € chez Suez

Pénalités de retard : pourquoi il ne faut pas les payer !

En Avignon en 2019, au lieu de prendre en compte les « perturbations de mise en place » dont elle est responsable, la société SUEZ, a appliqué mécaniquement, et de façon massive des pénalités de retard de 25 euros alors qu'elle-même a accusé un retard de plusieurs mois dans l'envoi de ses factures.

Nous contestons ces pénalités pour 3 raisons :

1. Le montant fixé est manifestement excessif par rapport au préjudice subi par le délégataire et donc la pénalité est abusive (voir clauses abusives de la Direction Générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes)

2. Le délai de paiement de 3 semaines prévu au contrat n'est pas respecté car la date limite indiquée sur la facture est de 15 jours à partir de l'émission de la facture, sans tenir compte du délai de postage et de celui d'acheminement par la poste, aucune référence au cachet de la poste n'étant mentionnée.

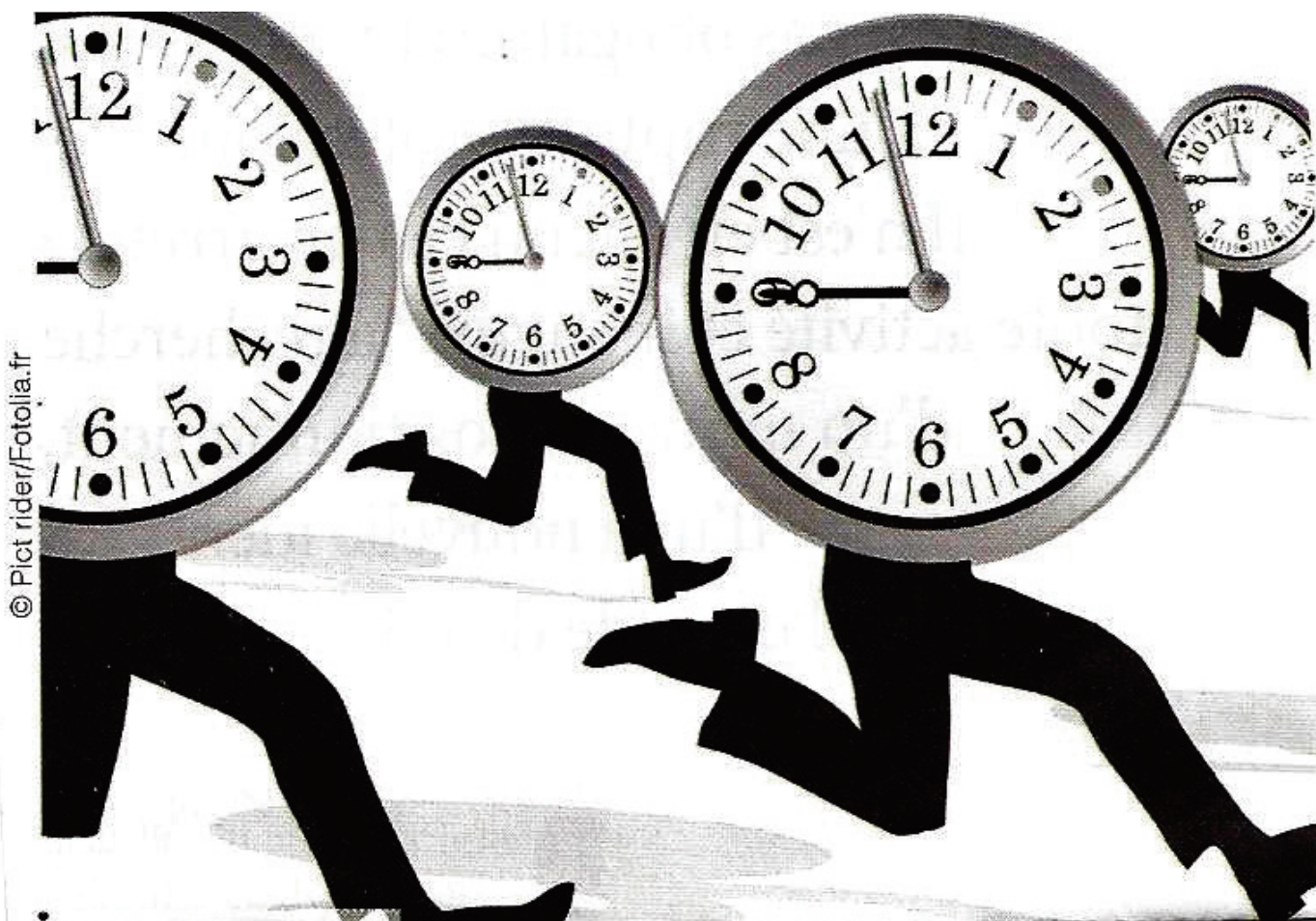
3. En 2016, d'après un jugement du tribunal d'instance contre Véolia qui fait jurisprudence : Pénalité = « enrichissement sans cause », et c'est le cachet de la poste qui fait foi du respect de la date limite de paiement.

Le collectif demande donc l'annula-

tion des pénalités de retard de 2019 et la modification du règlement de service sur ces pénalités.

Pour obtenir gain de cause, nous vous appelons – dans les 16 communes de l'agglo - à ne pas payer ces pénalités, ce qui suppose de régler les factures par chèque ou mandat postal (modèle de lettre à votre disposition)

ATTENTION : la pénalité peut être reportée sur la facture suivante sous forme de « solde antérieur » et ajoutée automatiquement au nouveau montant facturé, ce qui la rend peu visible pour l'abonné qui la paye alors sans s'en rendre compte.





14 communes de l'agglomération sont soumises à la

CE N'EST PAS UNE SUEZ : un service

Depuis des années le Collectif de l'eau est présent aux Conseils communautaires de l'agglomération Grand-Avignon. En 2017 nous avons assisté au vote soigneusement préparé pour que le choix de la « Régie publique de l'eau » soit écarté.

Le Président de l'agglomération de l'époque, Mr Roubaud nous asséna alors des contre-vérités (mensonges en français courant) du style : « si nous choisissons la Régie publique je devrai embaucher 90 fonctionnaires de plus ». Or, et il le sait très bien, les employés d'une Régie publique de l'eau sont sous statut de droit privé et ne sont donc pas fonctionnaires. Et là nous eûmes droit à un festival d'affirmations fausses dont nous fîmes un recueil. « Le BETISIER » en plusieurs épisodes Nous y avons pulvérisé tous ses faux arguments sans la moindre réaction de sa part.

En 2018, le Grand Avignon a décidé de confier la gestion de l'Eau à Suez et de l'Assainissement à Veolia. Ces sociétés évoluent parmi les champions mondiaux et ont évidemment des obligations de résultat en termes de bénéfices et de distribution de dividendes.

De nouveau le président Roubaud exposa ses critères de choix : « J'ai choisi le prix le plus bas et Suez a présenté l'offre avec le moins d'employés soit 57 personnes ! » Pour le Collectif, une offre s'évalue par le niveau de qualité de chacune de ses composantes, et l'ensemble au prix le plus avantageux.



Les contrats de 10 ans Suez/Veolia/Grand-Avignon commencent le 1er janvier 2019 pour Avignon, et le 1er janvier 2021 pour les autres communes de l'agglomération.

Et maintenant : un service défaillant

Depuis deux ans les événements se succèdent, montrant clairement qu'il y a des économies de personnel, particulièrement celui au contact du public. En début 2019 il n'y avait pas d'accueil des usagers sur Avignon : il fallait téléphoner aux 3 autres bouts de la France (est, nord, ouest) ou l'on obtenait rarement une réponse aux problèmes posés. Les usagers nous consultaient de plus en plus en colère et Suez ouvrit enfin un bureau à Montfavet, mais aucun en Avignon. Les premières factures arrivèrent dans les familles avec plusieurs mois de retard, entorse grave au contrat passé avec l'Agglomération. Et là ce fut un festival de constats d'erreurs de relevé,

de facturation, d'adressage, d'estimations erronées des consommations, quelquefois facturées deux fois, par Veolia (ancien délégataire) et Suez (nouveau) et j'en passe.

Dans tout ce désordre anxiogène, et avec des conséquences dramatiques pour certaines familles on n'entendit pas beaucoup l'Agglomération : Grand-Avignon s'est fait petit, tellement petit que face à toutes ces exactions, 35 usagers avec le Collectif de l'eau – avant toute procédure au tribunal d'instance- ont fait appel à un conciliateur, il y a eu 2 réunions de conciliation, seul le collectif a formulé des propositions, Grand Avignon, Veolia et Suez s'obstinant à justifier leurs pratiques mêmes les plus inacceptables et en violation du contrat.

En 2019 en Avignon : Avec les factures 2019, on croyait avoir atteint le sommet des cafouillages : factures extravagantes - pénalités à 25 euros-

REGIE PUBLIQUE c'est défaillant

factures en retard de 6 mois avec 2 fois l'abonnement payé d'un coup - relevés de compteurs estimés et trop souvent faux.

Pour corriger tout cela nous avons fait des propositions (voir les demandes) à l'agglo du Grand Avignon.

Depuis 1 an : Silence radio

Oui à la gestion publique de l'eau

En assistant à ce gâchis pour des centaines de familles avignonnaises, et nous ne parlons là que de celles qui se sont fait connaître, en voyant la deuxième phase Suez-Veolia démarrer en 2021 pour sept autres communes de Grand-Avignon, nous affirmons qu'une Régie publique aurait évité la plupart des ces problèmes, donc de ces inquiétudes, de

ce stress pour les usagers. Le personnel de Veolia et de la SAUR aurait pu être embauché avec sa connaissance du réseau : on apprend dans l'info envoyée par Suez aux usagers de Ville-neuve que Suez Grand Avignon n'aurait que 30 salariés pour assurer le service. Payez votre facture, et circulez y a rien à voir chez Suez !

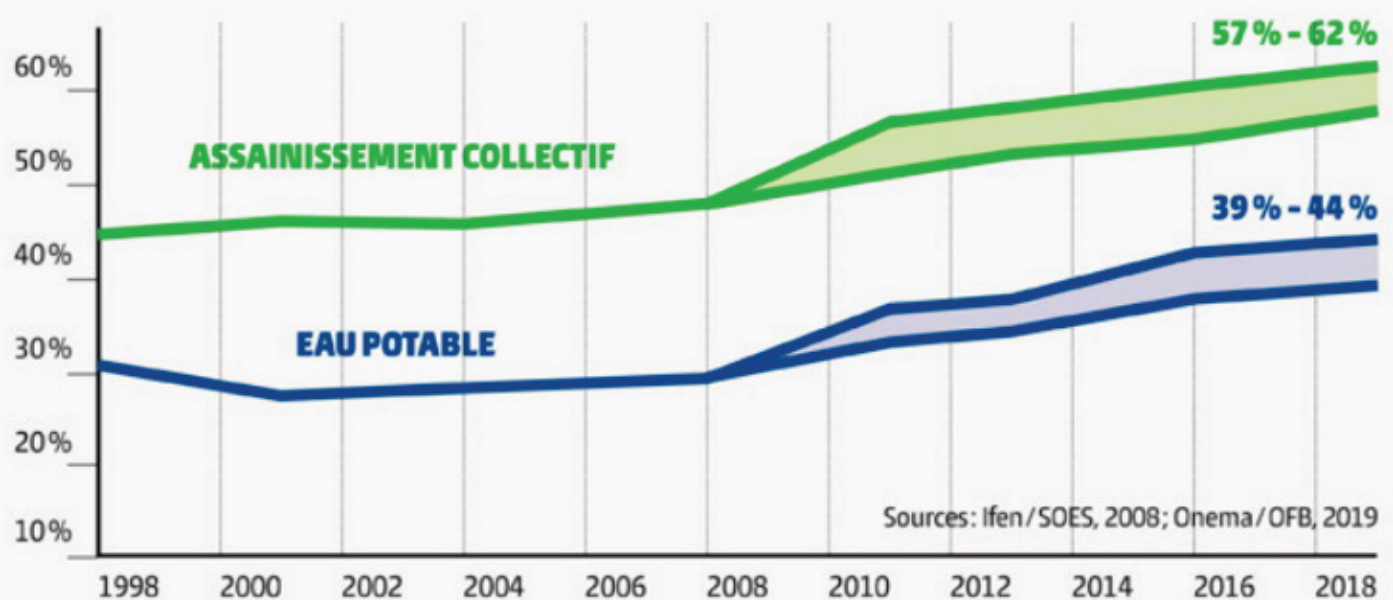
Depuis le 1er janvier 2021, pour les 7 communes qui ont rejoint le contrat, nous sommes attentifs aux modalités du basculement, nous ne voulons pas subir les cafouillages de la transition. Les premiers retours d'infos nous permettent d'en douter, car le relevé réel de compteur n'a pas eu lieu le 31 décembre 2020.

Alors il faut le dire clairement, le

choix d'une Régie publique de l'eau et de l'assainissement aurait permis une tarification à sa valeur juste car un service public ne fait pas de bénéfice et ne verse pas de dividendes à des actionnaires. Enfin, dans la gestion d'une Régie publique les usagers ont toute légitimité pour participer aux choix tarifaires et/ou aux investissements, à l'application de nouvelles technologies, aux études pour répondre aux impératifs des changements climatiques etc.

Ce contrat hérité du monde d'avant doit être dénoncé, car en France la tendance forte heureusement est à l'installation de modes de gestion publique de l'eau, comme le montre le graphique ci-dessous.

Part de la population desservie par une régie ou une société publique locale



Article de la Gazette des Communes: Eau et assainissement, pourquoi la gestion en régie publique gagne du terrain?

On peut parler d'une lame de fond : d'année en année, la gestion en régie des services de l'eau et de l'assainissement fait de plus en plus d'émules. Plusieurs freins ont sauté et le contexte global incite les élus à envisager sérieusement la question.

LES REQUINS (feuilleton)

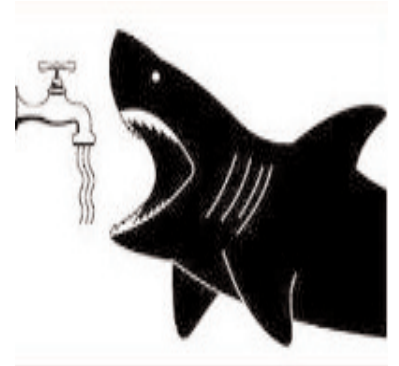
En octobre 2020, VEOLIA avait racheté les 29.9% d'actions de SUEZ détenues par ENGIE (le gaz).

Avec quel argent ? :

L'ARGENT PUBLIC VENANT DES USAGERS, que ce soit l'EAU ou les déchets (l'incinérateur de Vedène est géré par SUEZ, sous le contrôle de la collectivité) RAPPORTE BEAUCOUP et au lieu de faire des investissements avec ces milliards, on distribue des dividendes aux actionnaires de VEOLIA et SUEZ.

Quand on pense que ces REQUINS s'arrachent nos « services publics » pour faire des bénéfices faramineux et que nos élus ne veulent pas d'une REGIE PUBLIQUE, prétendent « contrôler » la gestion de ces sociétés, qui les roulent dans la farine se disant en DEFICIT pour la gestion de l'eau. BRAVO le Contrôle !

En fait, le rachat de SUEZ aboutirait à l'éclatement des services de l'eau dont les morceaux seraient à la merci d'autres prédateurs : quelques élus s'en inquiètent



UN ACTIONNAIRE ??

C'EST UN MEC QUI GAGNE PLUS QUE TOI, AVEC TON PROPRE TRAVAIL



L'accès à l'eau ne fait pas partie des droits de l'homme. Il devrait être privatisé.
[Peter Brabeck - Nestlé]

En réponse aux sottises publiées par Grand Avignon Mag N°44 page 9

« Sur les dix dernières années, ce sont onze jugements défavorables au collectif de l'eau qui ont été rendus par le tribunal administratif, soit la totalité des recours engagés » **C'est faux.**

1) Le recours contre les contrats a été déposé par le collectif et par 13 élus du Grand Avignon dont le maire C.Helle

2) Depuis la création du collectif, nous avons gagné 4 fois au Tribunal Administratif et perdu 8 fois (les chiffres de G.Av Mag sont faux), il y a 2 raisons :

Le match se joue à 3 contre 1 : (G.A+Véolia+suez) contre collectif de l'eau

Le tribunal administratif ne juge que la légalité de forme et se refuse à examiner le fond, ainsi sa tendance est de protéger l'administration et non pas l'utilisateur

Cela explique que nous saisissons le tribunal d'instance où nous avons gagné 7 fois, et que nous sommes écoutés en procédure pénale : enquête du procureur.

L'eau est à nous : appel à se regrouper

L'EAU NE PEUT PAS ETRE UNE MARCHANDISE ET POURTANT :

Les contrats futurs sur l'eau s'échangent pour la première fois à la bourse de Chicago (AOF : 08/12/2020 à 17h34)

Pour être efficaces, sur la défense de l'utilisateur, sur l'eau bien public, en finir avec les requins, proclamer le droit à l'eau et la gestion publique...

Pour toutes ces raisons, rejoignez le collectif de l'eau



Factures de « Eau Grand Avignon »/SUEZ : nos demandes immédiates

- **annulation de toutes les pénalités** de l'année cafouillage 2019 en Avignon
- **système d'alerte** bloquant toute facture d'un montant supérieur à 500 euros, et nouvel examen avant envoi
- **réunion urgente du comité de suivi** du contrat et examen des litiges (le collectif en fait partie)
- **révision du règlement eau** qui contient des clauses abusives
- **correction des anomalies** liées au relevé estimé au 31 décembre 2018 en Avignon et au 31 décembre 2020 autres communes
- **correction de la part « collectivité »** de la facture (voir article compteurs)
- **délai de paiement de 3 semaines** (comme inscrit au contrat)

Si vous ne l'avez déjà fait, remplissez le bulletin d'adhésion (voir au verso), et envoyez le à l'adresse correspondant à votre ville.

Rejoignez l'association !



BULLETIN D'ADHESION 2021

Nom, Prénom :

Adresse Postale : Ville :

e-mail :@.....

Téléphone fixe : Mobile :

Avez-vous une page « Facebook » : Oui – Non

Cotisation : 10 euros. Chèque ou Espèces (rayer la mention inutile)

Autre montant :

A retourner, avec votre chèque à l'association de votre commune de résidence :

Collectif de l'eau – Usagers d'Avignon : 7, impasse des fleurs – 84 000 Avignon

Usagers de l'eau du Grand Avignon Gardois : 4, rue de la ceriseraie – 30 133 Les Angles

Usagers de l'eau de Morières : Hôtel de ville – 84 310 Morières lés Avignon

Usagers de l'eau de Caumont : 19, chemin des barres – 84 510 Caumont sur Durance

Gérons l'eau autrement à Vedène : 836, avenue Charles De Gaulle - 84270 Vedène

Usagers de l'eau du Pontet : 3, rue Maître Cornille – 84 730 Le Pontet

Usagers de l'eau à Entraigues : 220, allée des hirondelles - 84 320 Entraigues sur la Sorgue

Conseil aux usagers :

- 1. Conservez** toutes vos anciennes factures de SAUR, SUEZ ou VEOLIA pendant 5 ans après la fin de leurs contrats
- 2. Conservez** l'enveloppe contenant la facture, elle atteste de la date réelle d'envoi
- 3. Si vous pouvez payer** votre facture d'eau en une seule fois, faites annuler ou ne demandez pas le prélèvement automatique chez Suez
- 4. Vérifiez** que le règlement de l'eau vous a bien été remis avec la première facture Suez
- 5. Relever** votre compteur tous les 2 mois, ne lisez que les chiffres noir/blanc

Dernière minute

Après 2 réunions avec le conciliateur de justice, la conciliation demandée par 35 usagers et le collectif de l'eau est stoppée.

Les interlocuteurs, collectivité Grand Avignon – Suez – Veolia n'en veulent plus ; nous allons continuer cette action par d'autres moyens.

À suivre